Territoires, efficacité et simplicité **P4**

Vie Institutionnelle

Le Conseil Régional,

VU le Code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L.1413-1, L.4132-21, L.4133-4, L.4133-5, L.41336-6, L.4221-5, L.4231-7-1, L.4231-8 et L.4231-8-2,

VU la délibération du Conseil régional du 2 juillet 2021 relative à la mise en place de la Commission permanente,

VU la délibération du Conseil régional du 23 juillet 2021 relative à la mise en place de la Commission consultative des services publics locaux (CCSPL),

CONSIDERANT le courrier de Monsieur Christophe CLERGEAU en date du 12 mai 2023 informant la Présidente du Conseil régional de sa démission en tant que membre de la Commission permanente à compter du 1er juin 2023,

CONSIDERANT le courrier de Monsieur Matthias TAVEL en date du 16 mai 2023 informant la Présidente du Conseil régional de son souhait de se retirer de la Commission consultative des services publics locaux (CCSPL),

CONSIDERANT le courrier du groupe Rassemblement National pour les Pays de la Loire en date du 10 février 2023 informant la Présidente du Conseil régional de la démission de Monsieur Gabriel de CHABOT de la Commission d'ouverture des plis de délégation de service public et de la Commission d'Appel d'Offres,

CONSIDERANT le rapport de sa Présidente,

CONSIDERANT la tenue de la commission Finances, ressources humaines, commande publique, affaires européennes, et relations extérieures

Après en avoir délibéré, décide,

DE COMPLETER
la commission permanente afin de pourvoir à la vacance d'un siège à compter du 1er juillet 2023 ;

DE CONSTATER
qu'à expiration du délai d'une heure, soit 10h44mn, la Présidente a reçu une candidature de la part de Mme Cécile DREURE ;

DE DIRE
que le poste au sein de la CP, vacant depuis le 1er juin 2023, est pourvu à compter du 1er juillet 2023 par Madame Cécile DREURE et que la Présidente en donne lecture.

D'APPROUVER
les modalités de remplacement des membres de la Commission d'ouverture des plis des délégations de service public et de la Commission d'appel d'offre en cas de vacance de siège telles que présentées en annexe 1 ;

DE DIRE
qu'en application de ces modalités de remplacement, monsieur Gauthier BOUCHET membre suppléant de monsieur Gabriel de CHABOT est nommé membre titulaire de la Commission d'ouverture des plis des délégations de service public et de la commission d'appel d'offres;

DE CONSTATER
qu'à expiration du délai d'une heure, soit 10h46mn, la Présidente a reçu une candidature de la part de Mr Jean-Patrick FILLET au poste vacant de membre suppléant à la Commission d'ouverture des plis de délégation de service public et au poste vacant de membre suppléant à la Commission d'Appel d'Offres ;

DE DIRE
que le poste vacant de membre suppléant à la Commission d'ouverture des plis de délégation de service public et au poste vacant de membre suppléant à la Commission d'Appel d'Offres, est pourvu immédiatement par Mr Jean-Patrick FILLET et que la Présidente en donne lecture.

D'APPROUVER
les modalités de remplacement des Conseillers régionaux membres de la Commission consultative des services publics locaux en cas de vacance de siège telles que présentées en annexe 1;

DE CONSTATER
qu'à expiration du délai d'une heure, soit 10h47mn, la Présidente a reçu une candidature de la part de Mme Sabine LALANDE au poste vacant au sein de la Commission Consultative des Services Publics Locaux ;

DE DIRE
que le poste au sein de la Commission consultative des services publics Locaux, est pourvu immédiatement par Madame Sabine LALANDE et que la Présidente en donne lecture.

DE MODIFIER
les délégations de compétences du Conseil régional à la Commission permanente et à la Présidente du Conseil régional telles que présentées en annexes 2 et 3 étant précisé que ces modifications entrent en vigueur à à compter du 10 juillet 2023;

DE PRENDRE CONNAISSANCE
des décisions de la Présidente intervenues depuis la session du Conseil régional du 23 mars 2023 présentées en annexe 4.

La Présidente du Conseil régional

Christelle MORANÇAIS

ADOPTÉ

Contre : Groupe L'Ecologie Ensemble
Abstentions : Groupe Printemps des Pays de la Loire, Groupe Démocrates et progressistes, Groupe Rassemblement National pour les Pays de la Loire

Vote dissocié sur le remplacement d'un membre de la Commission permanente :
Vote à l'unanimité
Vote dissocié sur les modalités de remplacement des membres de la commission d'ouverture des plis des délégations de service public, de la commission d'appel d'offres et de la Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL) en cas de vacance de siège :
Vote à l'unanimité

REÇU le 26/06/23 à la Préfecture de la Région des Pays de la Loire

L'original de la délibération et les documents annexés sont mis à la consultation conformément
aux dispositions de la loi n° 78.753 du 17 juillet 1978 relative à l'accès aux documents administratifs